

## LE SUJET GRAMMATICAL : LE CAS PARTICULIER DES PRONOMS PERSONNELS

**DANIELLE LEEMAN**

SCIENCES DU LANGAGE

Je situerai d'abord brièvement les différents types de prise de position des linguistes, de manière à expliciter mon propre point de vue théorique et méthodologique : selon, en effet, comment on conçoit l'objet, on n'adopte pas les mêmes outils ni les mêmes critères pour rendre compte de son fonctionnement, et l'on ne se pose pas les mêmes problèmes à son propos. La théorie que l'on se donne au départ détermine la description que l'on va mener, et donc l'identité que l'on va attribuer à l'objet.

En gros, les linguistes s'entendent sur une distinction entre langage, langue et discours. Le langage concerne la faculté même, proprement humaine, de communiquer verbalement, et la linguistique se décline alors par exemple en neurolinguistique, psycholinguistique, acquisition ou pathologies du langage. La langue est ce système mental, largement inconscient, qui nous permet de communiquer, c'est-à-dire aussi bien de comprendre les autres que de produire soi-même des énoncés. Et le discours concerne précisément tout ce qui relève de la concrétisation, de l'actualisation par les individus de ce savoir mental qu'est la langue. Si l'on s'intéresse à la langue, on s'attache à construire par hypothèse ce système abstrait, commun à tous, qui permet la communication effective. Si l'on s'intéresse au discours, on s'attache à rendre compte du fonctionnement des textes oraux ou écrits : conversations, monologues ou dialogues, textes littéraires, ou politiques, etc.

Je fais partie des linguistes qui se donnent la langue pour objet et qui essaient donc de saisir les règles qui président au discours : quelles sont les unités constitutives de cet ensemble ? Comment les définir ? Quelles sont leurs règles de combinaison ? Pourquoi peut-on construire telle association et non telle autre : par exemple, pourquoi peut-on dire aussi bien *Paul a les cheveux blonds/Paul est blond*, *Paul a les cheveux frisés/Paul est frisé*, mais non *Paul a les cheveux noirs/Paul est noir* (car alors, on comprend que c'est sa peau qui est noire et non ses cheveux), ni *Paul a les cheveux raides/Paul est raide* ? Cette question ne m'intéresse pas en tant qu'on pourrait se demander qui emploie telle ou telle autre formulation, dans quelle situation, dans quelle intention – ce qui relève de l'analyse du discours : ce que je cherche à découvrir, c'est simplement pourquoi la langue rend ou non possible telle formulation avec tel sens, indépendamment de ses actualisations effectives par les locuteurs.

Si maintenant, donc, on se concentre plus particulièrement sur l'objet « langue », il y a évidemment à nouveau diverses théories en concurrence, en particulier en ce qui concerne le statut à attribuer au sens. Les unités linguistiques, en effet, sont en quelque sorte doubles : il s'agit de formes – matérialisables par des sons à l'oral, par des lettres à l'écrit –, mais de formes qui évoquent quelque chose. Si je dis *oiseau*, vous reconnaissez cette forme comme un mot du français, si j'écris *seauoi*, vous ne la reconnaissez pas comme mot du français : elle n'a pas de sens, c'est une simple juxtaposition de sons ou de lettres, non un mot.

Selon l'intuition banale – mais c'est aussi l'un des choix théoriques possibles en linguistique –, le sens est la correspondance qui s'établit entre une forme et un objet du monde. C'est la conception

qui préside le plus souvent aux définitions des dictionnaires : la définition de *oiseau* sera quelque chose comme « animal ovipare, muni de plumes et apte au vol »... Ce faisant, on ne définit pas le mot *oiseau*, mais l'oiseau lui-même, l'entité du monde objectif : ce n'est pas le mot qui pond des œufs, est couvert de plumes et a la capacité de voler... Cette conception du sens relève de ce que l'on appelle le « paradigme objectiviste » ou « référentialiste », dont la base est que la langue décrit la réalité.

Un autre postulat possible est que la langue est le reflet non pas du monde objectif, mais de la façon dont l'homme se le représente, le conceptualise. Le sens du mot est alors conçu comme un ensemble de propriétés qui rassemble ou sépare des entités sans que cela coïncide nécessairement avec le monde objectif : ainsi, on a longtemps rangé *la baleine* dans les poissons ou *les chauves-souris* dans les oiseaux à partir de propriétés définissant les poissons ou les oiseaux qui ne correspondent pas entièrement aux classifications objectives. Et de même, à l'heure actuelle, on corrigerait un enfant qui, désignant un poussin par exemple, dirait : « Regarde le petit oiseau ! » : bien que, référentiellement, le poussin appartienne à la catégorie des oiseaux, le mot *oiseau* paraît inapproprié pour le désigner parce que le concept auquel ce mot renvoie dans la langue ordinaire ne se superpose pas exactement à sa définition objective. Cette conception du sens relève de ce que l'on peut appeler le « paradigme cognitiviste », dont le postulat est celui d'un lien fort entre pensée et langue.

Le troisième choix théorique, défini et justifié par Ferdinand de Saussure au début du XX<sup>e</sup> siècle, est celui de l'autonomie du sens linguistique, qui n'est assimilable ni à une correspondance entre le mot et un objet du monde, ni à une correspondance de la langue avec la pensée. Dans cette perspective, c'est le jeu des formes dans le système linguistique qui institue le sens des mots les uns par rapport aux autres, et ce sens ne se confond ni avec la désignation d'objets du monde objectif, ni avec la désignation de représentations mentales. Par exemple, le mot *oiseau* peut certes servir à nommer un petit animal qui a des plumes et qui pond des œufs, mais si je vous dis que *Paul a épousé un drôle d'oiseau*, ce n'est pas pour signifier qu'il s'est marié avec une mésange ou une autruche (évidemment, il a pu épouser une poule, mais ce n'est pas en tant que ce mot désignerait un animal ovipare pourvu d'ailes lui permettant de se déplacer dans les airs). Dans cette perspective, le sens du mot *oiseau* est autre chose que sa désignation d'un certain animal : certes, cette désignation existe, mais elle ne correspond qu'à l'un des emplois, en discours, du mot ; ce n'est pas sa définition en langue, en tant qu'elle préside à tous les emplois observables en discours. Ce troisième paradigme, que résume le principe saussurien de « l'arbitraire du signe », on peut l'appeler « paradigme autonomiste » par allusion à la conception de la langue comme système autonome. C'est dans ce cadre que se situent mes recherches, et que va illustrer l'exemple des pronoms personnels.

Si l'on part du postulat que la langue est autonome, cela a méthodologiquement pour conséquence qu'on ne peut tenter de saisir son fonctionnement qu'à partir d'elle-même. Mais seules les formes sont matérialisables, donc observables : le sens que l'on attribue aux énoncés reste de l'ordre de l'association mentale. On ne peut donc accéder au sens linguistique que par les formes qui le véhiculent – je dis bien « sens linguistique » : bien sûr que, spontanément, on attribue un sens aux mots ; mais, comme on l'a vu tout à l'heure, il peut s'agir d'une mise en correspondance avec le monde objectif ou avec le monde conceptuel, ce que rejette le paradigme saussurien. Dans le cadre autonomiste, le travail du linguiste va donc consister à observer et manipuler les formes, car c'est seulement à partir de ce que révèlent les similitudes et les différences de forme qu'il peut construire une hypothèse sur le sens linguistique. Prenons par exemple le mot *enfant* : je présume qu'à l'instant où j'ai prononcé ce nom, vous l'avez associé à une certaine interprétation, mettons « très jeune personne ». On peut dire *Paul est un enfant très sage*, *Léa est une enfant très douée* : le nom *enfant* peut s'employer au masculin (un enfant) ou au féminin (une enfant). Mais si je dis que *Léa attend un enfant*, je ne peux plus l'employer aussi bien au féminin : même si je sais que Léa est enceinte d'une petite fille, je ne dirai pas *Léa attend une enfant*. Cette différence dans les propriétés formelles attire

l'attention sur une différence de sens : *enfant* dans *Paul est un enfant très sage* n'a certainement pas la même identité que dans *Léa attend un enfant*.

Donc, en résumé, adopter le cadre autonomiste conduit méthodologiquement à partir de l'observation des formes et à tâcher d'interpréter les propriétés formelles pour construire par hypothèse l'identité sémantique des unités linguistiques, à partir du principe heuristique qu'une similitude de forme est corrélable à une similitude de sens, et qu'une différence de forme est corrélable à une différence de sens. Le simple fait de se situer dans ce cadre théorique et méthodologique conduit à se poser certains types de problèmes, et a fortiori à procurer de la langue une description différente de celles à laquelle on aboutit si l'on adopte un autre paradigme.

Si l'on prend l'exemple du pronom personnel, les grammairistes, comme d'ailleurs les dictionnaires et la plupart des travaux linguistiques, les classent selon trois grandes catégories selon l'expression de la personne : *je, me, moi* relèvent de la « première personne » et désignent « celui qui parle » ; *tu, te, toi* relèvent de la « deuxième personne » et désignent « celui à qui l'on parle » ; *il, le, lui* au masculin et *elle, la, lui* au féminin désignent « la personne ou la chose dont on parle ». Ces définitions correspondent parfaitement à l'intuition référentielle ou conceptuelle : dans *Je dois partir à 5 heures*, on comprend que c'est celui qui parle qui doit partir à 5 heures. Dans *On me regarde, on ne me dit rien*, il est clair que c'est celui qui parle que l'on regarde et à qui on ne dit rien, comme *C'est pour moi* signifie qu'il y a quelque chose pour la personne qui énonce la phrase. Donc, les formes *je, me, moi* sont présentées comme les variantes d'une même unité linguistique : le pronom personnel de première personne, sur la base de leur définition sémantique semblable : toutes trois désignent le locuteur. Il en va de même de *tu, te, toi* : dans *Tu dois partir à 5 heures* ou *On te regarde, on ne te dit rien* ou *C'est pour toi*, les trois formes *tu, te, toi* désignent l'interlocuteur et sont considérées comme les variantes de la même unité linguistique, ici le pronom personnel de deuxième personne.

Les variantes, considérées comme des alternances purement formelles, donc sans incidence sémantique, sont rapportées aux fonctions occupées par le mot dans la phrase, ce que résument des tableaux du type (Riegel et al. (1999<sup>5</sup> : 199) :

Personne	FORMES CONJOINTES			FORMES DISJOINTES
	Sujet	Complément direct	Complément indirect	
1 <sup>ère</sup>	je	me		moi
2 <sup>ème</sup>	tu	te		toi

Tableau 1

L'appellation « formes conjointes » désigne le fait que *je, tu, me, te* sont étroitement solidaires du verbe, et l'appellation « formes disjointes » au contraire le fait que *moi, toi* sont séparés du verbe : on ne pourrait pas énoncer *On moi regarde* ni *C'est pour me*.

Cette description paraît adéquate tant que l'on reste dans le paradigme objectiviste : *je, me, moi* désignent le même objet du monde donc forment une même unité ; *tu, te, toi* désignent le même objet du monde (mais différent du précédent), donc forment une même unité (mais différente de la précédente). En revanche, d'un point de vue conceptuel, on peut se poser la question : est-ce que la personne est conçue d'une manière aussi unitaire ? En fait, non : un poncif dans la manière de se représenter la personne est de dire qu'elle est matière et esprit, qu'elle a un corps et une âme. Un linguiste cognitiviste américain (Lakoff, 1996) remarque ainsi que des expressions telles que *Je suis hors de moi* ou *Je n'étais plus moi-même* ne sont possibles sans contradiction que si l'on admet que *je* et *moi* ne désignent pas exactement la même entité, et de même *Je me méprise* ou *Je suis*

*maintenant réconcilié avec moi-même* supposent que les pronoms *je* et *me* dans le premier cas, *je* et *moi-même* dans le second, réfèrent à deux aspects différents de la personne, donc ne reçoivent pas la même définition. Selon son analyse, dans tous les cas, on a un « subject » – c'est-à-dire la partie intellectuelle, morale, psychologique de la personne – qui se situe par rapport à un « self » – c'est-à-dire la partie concrète, physique, sociale de la personne. Ainsi, dans *Je me méprise*, *je* porte un jugement (c'est la personne en tant que « subject ») sur *me* en tant qu'il a mal agi (c'est la personne en tant que « self »).

Le problème que pose cette hypothèse, c'est que l'on a deux conceptualisations seulement (la personne comme « subject », la personne comme « self ») pour trois formes linguistiques : *I*, *me*, *myself*. Et a fortiori en français où l'on a quatre formes : *je*, *me*, *moi* et *moi-même*<sup>1</sup>. De plus, elle se heurte au fait que la distinction entre « subject » et « self » n'a rien de systématique ; ainsi, frapper quelqu'un peut avoir un sens physique « cogner » et un sens psychologique « impressionner » : *Paul me frappe avec un bâton/Pierre me frappe par son intelligence*. Dans les deux cas, on a la forme *me*, alors que, selon les termes de Lakoff, la personne a statut de « self » dans le premier énoncé et statut de « subject » dans le second. De même, *je* n'est pas dévolu à l'expression du « subject » puisque l'on a aussi bien *J'ai été frappée* au visage que *J'ai été frappée par l'intelligence de Pierre*.

Conformément aux choix théorique et méthodologique annoncés, je procéderai différemment : d'une part, contrairement au paradigme objectiviste, on ne se hâtera pas de conclure que *je*, *me*, *moi* constituent une même unité linguistique sur la base de leur identité référentielle ; certes les trois termes désignent la personne qui parle, mais on a trois mots différents, et qui n'entrent pas dans les mêmes constructions : cette dissimilitude formelle laisse présager une différenciation sémantique. D'autre part, contrairement au paradigme cognitiviste, on ne partira pas de conceptualisations a priori pour en rechercher les réalisations linguistiques : on commence par rassembler les formes puis on tente d'interpréter ce qu'elles peuvent révéler sur le plan du sens.

On a vu avec le tableau emprunté à la grammaire de Riegel et coll. (op. cit.) que les trois formes morphologiques *je*, *me*, *moi* étaient réparties selon leurs fonctions syntaxiques : *je* n'est que sujet, *me* n'est que complément, et *moi*, forme disjointe, est laissé en suspens. Or, cette même grammaire analyse *me* comme le sujet du verbe à l'infinitif dans des phrases comme *On me regarde travailler*, et *moi* comme le sujet du participe dans des phrases telles que *Moi parti, les souris dansent*. On parle aussi de fonction sujet pour *moi* lorsque le verbe est sous-entendu comme dans les réponses à des questions : *Qui a cassé le vase de Soissons ? – Moi !* ou dans les coordinations : *Paul achètera le fromage et moi le dessert*. Ce sera encore le cas dans *Moi seul te comprends* ou dans *C'est moi qui l'ai fait*. En conclusion, par conséquent, si la forme *je* ne peut occuper que la fonction sujet, elle n'est pas la seule à le faire, donc ce n'est pas la fonction en elle-même qui peut constituer la base d'une différenciation sémantique<sup>2</sup>.

Ce qui apparaît pertinent en revanche, c'est que jamais *je*, *me*, *moi* ne peuvent être sujets dans les mêmes conditions : on peut dire *Paul me regarde travailler*, mais non *Paul je regarde travailler*, et inversement *Je travaille*, mais non *Me travaille*. Autrement dit, *me* ne peut être le sujet que d'un infinitif tandis que *je* ne peut être le sujet que d'un verbe conjugué.

Si l'on compare maintenant *je* et *moi*, on observe aussi qu'ils ne sont jamais sujets dans les mêmes constructions : *moi* peut être le sujet d'un participe, mais non *je* (*Moi parti, les souris dansent*

<sup>1</sup> Contrairement à ce qu'on lit dans les grammaires, *moi-même* n'est pas seulement une variante « renforcée » de *moi* car les deux ne s'emploient pas dans les mêmes conditions : on dira plutôt *Je parle de moi* (*Je parle de moi-même*), *J'ai honte de moi* (*J'ai honte de moi-même*) et en revanche *Je parle à moi-même* (*Je parle à moi*), *Je bavarde avec moi-même* (*Je bavarde avec moi*), *J'ai la haine de moi-même* (*J'ai la haine de moi*), etc. Cf. à ce sujet Zribi-Hertz (1996).

<sup>2</sup> On peut en dire autant de la fonction complément : *me* est complément d'objet dans *On me voit sur la photo* et de même *moi* dans *On dirait moi sur la photo* ; ce n'est pas pour autant que les deux ont un sens identique, comme le montre la comparaison entre *Je me préfère dans cette robe* (= plutôt que dans une autre tenue) et *Je préfère moi dans cette robe* (= plutôt qu'une autre personne).

vs *Je parti, les souris dansent*) ; *moi* peut être le sujet d'un verbe absent, mais non *je* (*Qui a cassé le vase de Soissons ? – Moi !* vs *Qui a cassé le vase de Soissons ? – Je !* ou *Paul achètera le fromage et moi le dessert* vs *Paul achètera le fromage et je le dessert*) ; *moi* peut être modifié par *seul*, mais non *je* (*Je seul te comprends*), il peut être mis en valeur par *c'est... qui* et non *je* (*C'est je qui l'ai fait*), il peut être coordonné à un nom, mais pas *je* (*Paul et moi achèterons le dessert* vs *Paul et je achèterons le dessert*). En résumé :

sujet	sans verbe exprimé	d'un verbe à l'infinitif	d'un verbe conjugué	modifié/mis en emphase/coordonné
je	-	-	+	-
me	-	+	-	-/+ <sup>4</sup>
moi	+	+ <sup>3</sup>	+	+

Tableau 2

On a donc démontré que les trois mots *je*, *me*, *moi*, différents morphologiquement, s'opposent aussi de manière systématique, sur le plan syntaxique : ils n'entrent jamais dans les mêmes constructions. Conformément aux principes théoriques et méthodologiques adoptés, la conséquence est que *je*, *me*, *moi* n'ont pas la même identité sémantique : il s'agit maintenant d'interpréter les propriétés formelles observées de manière à avancer une hypothèse sur le sens que chacun peut avoir en langue.

Première observation : *je* et *me* nécessitent la présence d'un verbe, tandis que *moi* peut exister de manière autonome. Le verbe exprime un état, un événement, une action. Donc, première hypothèse : *je* et *me* présentent la personne en tant qu'elle est inscrite dans un procès, c'est-à-dire en tant qu'elle existe à travers ce qui lui arrive ou ce qu'elle fait. En revanche, *moi* présente la personne vue indépendamment du procès qui peut la concerner, donc en tant qu'être en soi.

Deuxième observation : *je* nécessite la présence d'un verbe conjugué, c'est-à-dire en particulier inscrit dans le temps, dans l'histoire ; tandis que *me* exige, lui, un infinitif, c'est-à-dire un procès abstrait, virtuel, simplement envisagé. Donc, deuxième hypothèse, *je* montre la personne en tant qu'entité concrète à qui il arrive effectivement quelque chose, et inscrite dans le temps. En revanche, *me* la montre en tant qu'entité non engagée dans la réalité ; mais qui plus est, *me* sujet d'un infinitif n'apparaît que dans des constructions subordonnées, soit après un verbe comme *faire* ou *laisser* : *Il me fait travailler*, *Il me laisse dormir*, soit après un verbe de perception : *Il me regarde travailler*, *Il me voit rougir*, *Il m'entend chanter*, *Il m'écoute parler*. Autrement dit, *me* ne fait exister la personne qu'à travers la volonté ou la perception d'un tiers : le comble de l'aliénation, en somme !

Troisième observation : *moi* n'a pas besoin d'un verbe pour apparaître en position de sujet ; il est donc indépendant du procès. On peut en déduire que *moi* présente la personne en tant qu'être autonome dont l'existence n'est pas, donc, subordonnée à un événement, à une action, à l'état dans lequel elle se trouve. C'est le premier point qui l'oppose aussi bien à *je* qu'à *me*. Et le second, c'est que c'est l'unique forme à être modifiée : *Moi seul te comprends*, ou mise en emphase : *C'est moi qui l'ai fait*. Or, du point de vue du sens, quel est le point commun à ces deux constructions ? C'est que *moi* y est situé par rapport à d'autres, et plus précisément *moi* est exhibé par opposition à d'autres : *C'est moi qui l'ai fait* – et nul autre –, *Moi seul te comprends* – et nul autre. Ainsi peut-on

<sup>3</sup> La forme *moi* sera dite sujet de l'infinitif dans des énoncés tels que *Et moi de rire !* ou (construction fréquente dans le Nord de la France) *J'ai acheté du jarret de bœuf pour moi faire un pot au feu*.

<sup>4</sup> On peut admettre une coordination comme *Paul me et te regarde travailler*.

avancer l'hypothèse que *moi* montre la personne dans sa singularité, l'être en lui-même indépendamment de ses déterminations particulières et en tant qu'il ne se confond avec personne d'autre.

En résumé, les trois formes, en position de sujet, donnent bien une identité différente de la personne qui parle : *je* ne la montre qu'à travers ce qu'elle est, ce qu'elle fait, ce qui lui arrive dans l'histoire (le temps) ; *me* la montre hors de l'inscription temporelle et seulement en tant qu'elle peut exister à travers la volonté ou la perception d'un tiers ; *moi* la montre dans sa plénitude, telle qu'elle est en elle-même hors de ce qu'elle peut faire ou être et hors de la vision qu'en a autrui, en tant qu'elle est, en soi, à nulle autre pareille.

Lorsque l'on écoute les chercheurs d'autres disciplines parler du « sujet » en tant que personne (certains disant « le je », d'autres « le moi », voire « le soi », mais jamais « le me »), on ne peut s'empêcher d'établir une relation avec l'hypothèse ici défendue, car, qu'il s'agisse de littérature, de philosophie, de psychologie ou de sciences de l'éducation, ce n'est pas l'évidence unitaire qui est exhibée mais l'être en tant qu'il est « ondoyant et divers » – pour reprendre les termes de Montaigne. Il resterait cependant, du point de vue du linguiste, à définir la position syntaxique elle-même : ce que les grammaires appellent « le sujet de la phrase ».

Traditionnellement – mais cette idée est la plus largement représentée aussi dans la linguistique moderne –, le sujet est défini comme le mot désignant l'entité qui « fait l'action », rôle qu'il est difficile de déceler dans le cas du *il* de *Il pleut*, *Il faut du sel*, mais aussi lorsque l'on compare par exemple *Le PSG a infligé sa loi à Auxerre* et *Auxerre a subi la loi du PSG* : dans les deux cas, le statut relatif de *le PSG* et *Auxerre* est le même, cependant dans le premier, le sujet est *le PSG* et dans le second *Auxerre*. La question est de savoir ce qu'ont en commun *le PSG* et *Auxerre*, correspondant à leur commune fonction de sujet. A la suite de S.C. Dik (1989), on admettra que le sujet est le point de vue auquel est énoncé le reste de la phrase : dans l'exemple précédent, le même événement est présenté du point de vue du PSG lorsque *le PSG* est sujet, et du point de vue d'*Auxerre* lorsqu'*Auxerre* est le sujet. En français, le sujet est obligatoire (on ne peut pas dire par exemple *Suis un homme sincère* comme en espagnol *Soy un hombre sincero* ni *Ne suis pas d'ici* comme en italien *Non sono del luogo*), ce qui signifie que, pour cette langue, un point de vue préside nécessairement à tout énoncé même si l'on ne peut l'affecter à une entité quelconque : le rôle du *il* dans *Il pleut* ou *Il faut du sel* est de signaler qu'il y a bien un point de vue (ce que réclament les règles linguistiques en français), mais non attribuable (Leeman, 2005).

## Références

- BENVENISTE E. (1974), *Problèmes de linguistique générale II*, Paris, Gallimard, 1974.
- DIK S. (1989), *The Theory of Functional Grammar*, Berlin-New York, Mouton de Gruyter, 1989.
- LAKOFF G. (1996), « Sorry, I'm not myself today : The Metaphor System for Conceptualizing the Self », in *Spaces, Worlds and Grammar*, Fauconnier G. & Sweetser E. (eds), Chicago & London, The University of Chicago Press, 1996.
- LEEMAN, D. (2005), « L'absence du sujet en français contemporain : premiers éléments d'une recherche », in *L'Information grammaticale* 108, 2005 (sous presse).
- RIEGEL M. (1995), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 1995.
- Saussure F. de (1916), *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1916.
- ZRIBI-HERTZ A., (1996), *L'anaphore et les pronoms*, Lille, Septentrion, 1996.